



Commune de  
Champcevinel



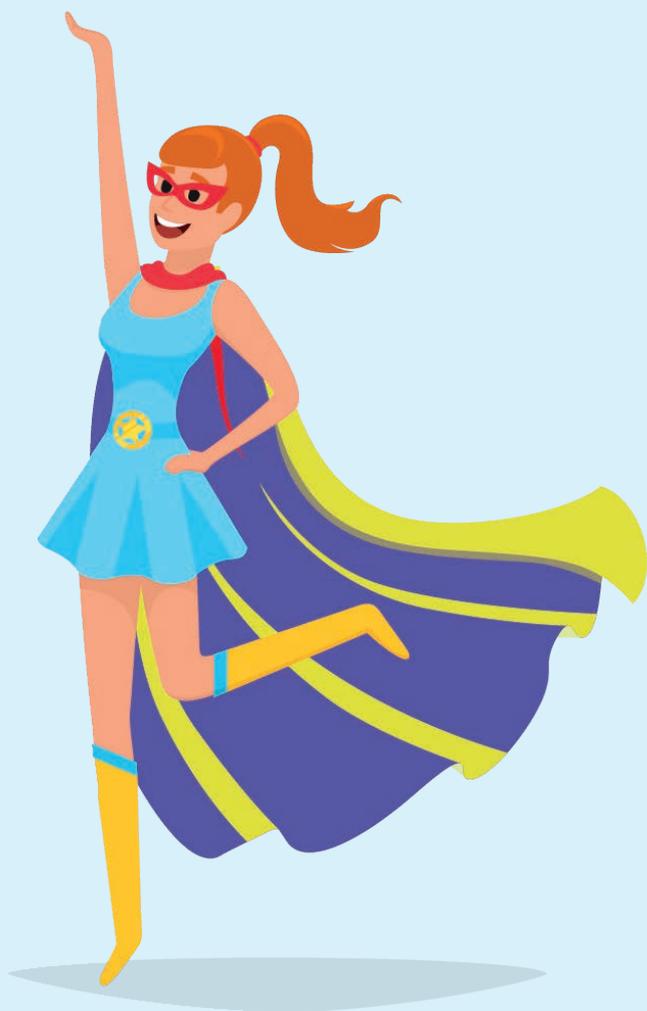
**Budget Participatif à Champcevinel**

**2<sup>ème</sup> édition**

**2023-2024**

**LES  
SUPER-HÉROS  
EXISTENT...**

**ILS HABITENT À  
CHAMPCEVINEL !**



**Passez à l'action !**

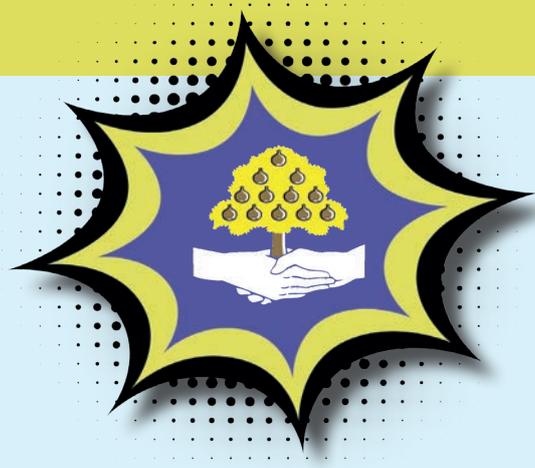
Grâce au Budget Participatif, la commune de Champcevinel s'engage en faveur du financement des projets portés par les habitants.

**Environnement, développement durable, éducation, solidarité, vivre-ensemble... Les supers-héros, c'est vous !**

**20 000 €\***

C'est la participation de la commune de Champcevinel pour réaliser vos projets et passer à l'action !

*\*20 000 € au total qui pourront être répartis entre plusieurs lauréats.*



## Qui peut proposer une action ?

Tout résident de la commune, non-élu au Conseil Municipal, peut déposer un projet et participer au vote.

Les dossiers peuvent être déposés à titre individuel ou au nom d'un collectif (hors association loi 1901).

Aucun âge minimum n'est requis, les groupes d'enfants mineurs devront préciser le nom d'un adulte référent lors du dépôt de dossier.

Le nombre de projets proposés n'est pas restreint.

## Quels types d'actions ?

Les propositions d'actions doivent s'intégrer à des thématiques importantes de la commune de Champcevinel\*.

Les actions doivent :

- agir en faveur de l'environnement, du développement durable, de l'éducation, de la solidarité, du vivre-ensemble,
- correspondre aux compétences de la mairie et relever du domaine public,
- servir l'intérêt général et ainsi profiter à l'ensemble des Champcevinellois,
- concerner uniquement des dépenses d'investissement et ne pas générer de frais de fonctionnement trop élevés (recrutement, entretien...).

\* voir règlement intérieur

## Comment proposer une action ?

Le projet doit être suffisamment détaillé (description, objectif, localisation précise, **chiffrage obligatoire...**) pour faciliter le travail d'expertise. Deux possibilités sont offertes pour déposer son projet :

- par mail : [budgetparticipatif@champcevinel.fr](mailto:budgetparticipatif@champcevinel.fr)
- en retirant un formulaire à l'accueil de la mairie ou à la bibliothèque

**Dépôt des dossiers  
jusqu'au 17 juin 2023**



## Comment voter ?

- par mail : [budgetparticipatif@champcevinel.fr](mailto:budgetparticipatif@champcevinel.fr)
- en remplissant un **bulletin de vote** mis à disposition à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque et à l'EAVS durant toute la période de vote. Les bulletins seront à déposer dans des urnes dont les emplacements seront précisés à l'ouverture des votes.

# Les missions des super-héros porteurs de projets



## Agir seul ou en collectif.

J'ai une idée d'**action pour Champcevinel**, je suis seul ou membre d'un collectif pour la réaliser.



## Déposer un dossier.

Pour réaliser mon action, je constitue un dossier en retirant les documents utiles auprès de la mairie de Champcevinel. Je peux être assisté pour constituer ce dossier. Mon dossier est à remettre **entre le 17 avril et le 22 mai 2023**.



## Patience... ;-)

Mon action doit respecter les **critères de recevabilité** du budget participatif de Champcevinel. Mon dossier sera examiné par un comité de pilotage.



## Présenter mon action.

Un premier pas de fait ! Mon action respecte les critères de recevabilité du budget participatif de Champcevinel. **Je la présente aux habitants** dans le **courant du mois de juin 2023**.



## Faire campagne !

**Du 15 septembre au 30 octobre 2023**, les habitants sont appelés à voter pour les actions proposées. Plusieurs dossiers peuvent être récompensés dans la limite de l'enveloppe de **20 000 €** proposée par la mairie de Champcevinel.



## Croiser les doigts...

Puis place à la **proclamation des résultats**. Qui seront les super-héros de la commune Champcevinel ?

## Pour toutes informations:

Mail : [budgetparticipatif@champcevinel.fr](mailto:budgetparticipatif@champcevinel.fr)  
Téléphone : 05 53 03 86 86